

Image not found or type unknown



Droit de succession famillial

Par **cavigneaux**, le **06/03/2012** à **10:28**

Bonjour,
N'ayant aucun contact avec ma famille deppuis plusieurs années, je voudrais savoir si dans le cas du décès d'un de mes parents on est dans l'obligation de m'informer ? Et si tel n'est pas le cas quel recours puis je engager ?